

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 4 juillet 2022

Délibération n°2022-065 : Annexe 3 du règlement intérieur du Service Commun de Documentation : Grille tarifaire des inscriptions à la bibliothèque pour l'année universitaire 2022-2023

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles D714-29 et D714-38 ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu les statuts modifiés du Service commun de la documentation ;

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des suffrages exprimés, la grille tarifaire des bibliothèques pour l'année universitaire 2022-2023 qui constitue l'annexe 3 du règlement intérieur du SCD.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 13
Membres représentés : 8

Suffrages exprimés : 21

- Pour : 21
- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : Annexe 3 du règlement intérieur du SCD : Tarifs des bibliothèques universitaires pour l'année universitaire 2022-2023

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 18 juillet 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

